

WALLONIE

Investissements publics : une urgence

Le Parlement wallon plaide pour un assouplissement des règles en matière d'investissements publics.

• **Martial DUMONT**

Les députés de la Grande région (Sarre, Lorraine, le Grand-Duché du Luxembourg, la Rhénanie-Palatinat, Région wallonne, Communauté française et Communauté germanophone) se réunissent ce vendredi à Namur. Objet : la révision des normes SEC. Il s'agit des fameuses normes qui, depuis 2014 incluent tous les investissements publics dans la dette. Ce qui, dans le cas de la Wallonie, a eu pour effet de la faire gonfler de plusieurs milliards.

En clair, aujourd'hui, lorsqu'on construit des routes des écoles ou que sont utilisés des Partenariats public-privé, hop, c'est de la dette ! Difficile dans ces condi-

tions d'encore investir pour les pouvoirs publics.

Or, En Europe, désormais, tout le monde en convient : une certaine dette (l'investissement public) appelée « dette vertueuse » peut être bénéfique à la relance économique tant attendue dans l'Union européenne. Des études le montrent. Des économistes et des institutions financières le plaident. Et au même au niveau politique, seuls les Allemands et les Hollandais bloquent toujours sur l'opportunité de l'investissement public.

« *Même le Plan Juncker de relance convient que les investissements publics sont indispensables* » constate André Antoine, président du Parlement wallon qui mènera les débats de l'assemblée de la Grande Région.

Pour parler plus spécifiquement du cas belge, les investissements ne représentent sur les 10 dernières années que 4,4 % des dépenses totales de l'État.

Si, en plus, l'Europe considère cela comme de la « mauvaise dette », la situation devient intenable.

Assouplir les règles

Mais que demandent les partisans de la « dette vertueuse » censée doper l'économie européenne ?

Simplement, dit André Antoine, un assouplissement des normes SEC. Plusieurs pistes ont été évoquées. Et seront discutées ce vendredi. Dont la principale est évidemment de changer le périmètre des normes SEC. Et de pouvoir à nouveau considérer certaines dépenses comme de l'investissement, et non comme de la dette. En clair, il faut « immuniser » certaines dépenses. Un peu à l'image de ce qui a été fait pour les dépenses de « lutte contre le terrorisme ».

Lesquelles ? : les dépenses en infrastructures énergétiques et de communication, en éducation et recherche, en logement ou encore celles liées au vieillissement de la population.

Autre possibilité, ralentir le retour à l'équilibre budgétaire. « *On ne peut pas demander à un cheval fatigué d'aller plus vite* » conclut André Antoine. ■